

Décision du 22 mars 1999 relative à la nomination de M. Abauzit (Frédéric)

NOR : ATEG9980160S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'administration et du développement,

Vu l'arrêté du 4 mars 1999 modifiant l'arrêté du 11 janvier 1994 modifié portant organisation de la direction générale de l'administration et du développement du ministère de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 20 mai 1997 accueillant M. Abauzit (Frédéric), conseiller des tribunaux administratifs dans le corps des administrateurs civils et l'affectant à la direction générale de l'administration et du développement à compter du 16 juin 1997,

Décide :

Article 1^{er}

L'intérim de la sous-direction juridique créée à la direction générale de l'administration et du développement par l'arrêté du 4 mars 1999 susvisé est confié à M. Abauzit (Frédéric), et ce jusqu'au 15 juin 1999, fin de sa mobilité au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Article 2

Le secrétaire général et chef du bureau des affaires générales de la direction générale de l'administration et du développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la direction du personnel et des services du ministère de l'équipement, des transports et du logement.

*Le directeur général de
l'administration
et du développement,
J.-L. LAURENT*